

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

FINANCES

DECISION
MODIFICATIVE N°1

2024-09-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement et en section de fonctionnement pour le Budget Principal de la commune de MARCK ainsi qu'à la révision de l'autorisation de programme AP 9042.

Cette décision modificative n° 1 de crédits s'équilibre à 394 488 € en section d'investissement et à 149 388 € en section de fonctionnement.

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024-04-09 en date du 8 avril 2024 portant notamment sur l'approbation du Budget Primitif 2024 du budget principal de la commune de Marck et sur la révision des autorisations de programme AP 9039 et AP 9042,

Vu le Budget Primitif 2024,

Vu le rapport synthétique sur la décision modificative n° 1 présenté en Commission Achats le 23 septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ADOpte la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 pour le budget principal de la commune de Marck telle que détaillée ci-dessous :

Recettes d'investissement				
Type	Chapitre / opération	Nature	Libellé	Montant
Réel	13	13151	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - GFP de rattachement	67 863
Réel	13	1322	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Régions	50 000
Réel	13	1323	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Départements	40 000
Réel	13	13251	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - GFP de rattachement	97 485
Réel	13	1326	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres Ets Publics locaux	7 130
Réel	13	1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	17 770
Réel	13	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	15 444
Réel	13	13462	Dotation de soutien à l'investissement local	-29 867
Total des recettes réelles d'investissement				265 825
Ordre	021	021	Virement de la section de fonctionnement	127 663
Ordre	041	1328	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - Autres	1 000
Total des recettes d'ordre d'investissement				128 663
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT				394 488

Dépenses d'investissement				
Type	Chapitre / opération	Nature	Libellé	Montant
Réel	9102	2031	Frais d'études	34 500
Réel	9102	2111	Terrains nus	-35 000
Réel	9102	21316	Equipements du cimetière	6 000
Réel	9102	21828	Autres matériels de transport	79 088
Réel	9102	2188	Autres matériels	-70 000
Réel	9102	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 900
Réel	9102	2312	Agencements et aménagements de terrains	24 700
Réel	9102	2313	Immobilisations en cours - Constructions	98 300
Réel	9102	2315	Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	53 000
Réel	9042	2031	Frais d'études	6 500
Réel	9042	2315	Immobilisation en cours - Installations, matériel et outillage techniques	88 500
Total des dépenses réelles d'investissement				298 488
Ordre	040	2313	Immobilisations en cours - Constructions	100 000
Ordre	041	2112	Terrains de voirie	1 000
Total des dépenses d'ordre d'investissement				101 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT				394 488

Recettes de fonctionnement				
Type	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
Réel	731	73111	Impôts directs locaux	44 533
Réel	731	73132	Taxe sur les pylônes électriques	7 676
Réel	74	74111	Dotations forfaitaire des communes	9 664
Réel	74	741123	Dotations de solidarité urbaine (DSU) des communes	12 615
Réel	74	741127	Dotations nationales de péréquation (DNP) des communes	-22 766
Réel	74	748312	DCRTP	-3 975
Réel	74	74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	1 641
Total des recettes réelles de fonctionnement				49 388
Ordre	042	722	Immobilisations corporelles	100 000
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				100 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				149 388

Dépenses de fonctionnement				
Type	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
Réel	65	65736212	Etablissements et services rattachés dotés de la personnalité morale	-555 100
Réel	65	657363	Etablissements et services rattachés - CCAS	555 100
Réel	65	65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	21 725
Total des dépenses réelles de fonctionnement				21 725
Ordre	023	023	Virement à la section d'investissement	127 663
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				127 663
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				149 388

APPROUVE la révision de l'AP 9042 Réfection des allées des Chardonnerets, des Fauvettes et des Pinsons de la manière suivante :

- AP votée au BP 2024 : 550 607 €
- Révision de l'AP - décision modificative n° 1 : + 95 000 €
- Montant révisé de l'AP : 645 607 €
- Crédits de paiement (CP) :
 - o CP antérieurs au 01/01/2024 : 0 €
 - o CP ouverts en 2024 : 645 607 € dont 50 607 € de restes à réaliser.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

FINANCES

ADMISSION EN NON-
VALEUR

PRODUITS
IRRECOUVRABLES

2024-09-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent

◆ ◆ ◆

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Comptable du Service de Gestion Comptable de Calais a transmis un état de demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. Il correspond à des créances du budget principal de la Commune de Marck de l'exercice 2023.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur.

Cet état se décline comme suit :

Exercice	Réf	Montant	Motif de la présentation du Trésorier
2023	T-40-1	10,90 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	T-82-1	15,00 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	T-339-1	18,60 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2023	T-531-1	128,26 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
Total		172,76 €	

Considérant que le Comptable du Service de Gestion Comptable de Calais a justifié des diligences réglementaires pour recouvrer ces créances auprès des débiteurs,

Considérant que l'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant,

Vu le rapport sur cette admission en non-valeur présenté en Commission Achats du 23 septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ADMET en non-valeur, sur l'exercice 2024, la somme de 172,76 €.

AUTORISE Madame le Maire à émettre l'écriture comptable sur le budget principal de la commune de Marck (chapitre 65, article 6541).

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

30 SEPTEMBRE 2024

OBJET :

FINANCES

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE

2024-09-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 30 septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, GEISLER Maryse, DESORT Annie, FUZELIER Patrick, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir DUMONT-DESEIGNE Véronique)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
BRANLY Sandrine	(Pouvoir LOUVET Dimitri)
MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNIER Thérèse)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir MARTIN Fabrice)
HUGOT Léa	(Pouvoir NOËL Corinne)
DEROI Alexandre	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL Céline	(BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en complément de la subvention de fonctionnement qui peut être allouée chaque année aux associations, la commune peut également apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Madame le Maire propose d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

Association	Projet	Montant
AS Marck Pétanque	Festival de pétanque organisé du 15 au 18 Août	1 200,00 €

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Petite Enfance/Jeunesse/École/Seniors le 23 septembre 2024 ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle 2024 à l'association AS Marck Pétanque de 1 200,00 €,

DIT que cette subvention exceptionnelle sera versée en fonction du coût réel de l'action et sur présentation d'un bilan définitif de ladite action.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

